

Sur les pistes vaudoises, des salariés précarisés

SKI Des employés de remontées mécaniques témoignent de salaires difficiles à prévoir et dépassant difficilement 3500 francs, inférieurs en moyenne de 20% au Valais voisin. Le syndicat SCIV dénonce un dumping salarial. Un directeur de station avance la perspective d'un salaire minimum en discussion. ● ● ● **PAGE 7**

Des salaires en bas de la pente

REMONTÉES MÉCANIQUES Au pied des arbalètes et sur les pistes de ski vaudoises, beaucoup d'employés sont des passionnés. Mais les conditions de travail sont rudes, décrivent-ils. Un syndicat se bat pour obtenir des améliorations

PAULINE RUMPF

On les croise sans forcément les remarquer sur les pentes «ratraquées» des montagnes enneigées, avec leur thermos de thé et leur musique de fond généralement entraînante. Ce sont eux qui, entre autres, arrêtent le télésiège quand un enfant s'y emmêle les bâtons, ou s'assurent que personne ne reste en rade sur la piste en fin de journée. Des employés des remontées mécaniques des Alpes vaudoises ont accepté de témoigner au *Temps*, anonymement par crainte de répercussions, de leurs rudes conditions de travail, qui frisent parfois la précarité, disent-ils. Malgré quelques améliorations récentes, cette situation met à mal l'envie de certains à s'engager pour une industrie économiquement importante pour la région, alors que beaucoup y vivent à l'année – certains d'entre eux sont même des enfants du coin. «J'adore mon travail, les collègues, les clients, la neige et la montagne, assure un membre de ce personnel, avec une jovialité débordante. Mais c'est frustrant de ne pas pouvoir vivre dignement comme des habitants normaux.»

La problématique ne date pas d'hier, et elle n'est pas propre aux remontées mécaniques vaudoises. Mais c'est là que se joue cet hiver une négociation, qui a déjà eu lieu en Valais il y a quelques années, autour des conditions contractuelles de travail. Au cœur du problème: le salaire à l'heure, inférieur de 20% à celui du canton voisin, mais aussi les fermetures inévitables pour cause de conditions météo défavorables, et l'éternelle inconnue autour des dates de début et de fin de saison. Les contrats sont clairs: aucun minimum n'est garanti, et les heures planifiées mais non travaillées ne sont pas rémunérées. On peut donc être engagé pour début décembre, avec un loyer à payer, et ne commencer à être payé que deux semaines plus tard.

«Un mois de travail dépasse difficilement les 3500 francs de salaire, et surtout, il est toujours imprévisible, raconte une employée. Dans l'agriculture, c'est un peu pareil: on s'y résout parce qu'on fait ce qu'on aime. Mais on voit beaucoup de gens venir faire une saison et repartir, parce que c'est difficilement supportable. Nous, ça nous pousse à accepter des choses qu'on ne voudrait pas faire, comme travailler sur nos congés, ou ailleurs en soirée. J'aime mon travail, je n'ai jamais la boule au ventre. A part au moment de payer mes factures.»



Des skieurs affrontent un vent fort à Leysin. (19 JANVIER 2020/JEAN-CHRISTOPHE BOTTI/KEYSTONE)

Pour s'assurer de leur disponibilité, les contrats comprennent souvent une interdiction de travailler pour un autre employeur, sauf accord de la direction si les conditions ne permettent pas le travail. Une disposition problématique pour l'aptitude au placement des personnes en gain intermédiaire dans le cadre du chômage, signale le syndicat SCIV, qui défend ces employés. Des CDI ont parfois été négociés, mais s'ils ont l'avantage de la stabilité, les salaires proposés permettent difficilement de joindre les deux bouts, nous indique-t-on.

«Si on veut tourner, il faudrait parfois travailler au noir ailleurs, mais c'est injuste de nous pousser à prendre des risques pour que d'autres puissent passer de bonnes vacances.» Et négocier de

meilleures conditions? «Personne n'ose, on craint de se faire mal voir, d'avoir des heures qui sautent, voire le contrat de l'année suivante. Peu de gens s'intéressent à nos conditions. Il y a l'image récurrente du saisonnier français qui vient et repart, et dont tout le monde se fiche. Il faut pourtant se rendre à l'évidence: peu de Suisses accepteraient de travailler à de telles conditions, sans aucune garantie. Ça ne marche que parce qu'on n'a pas de vie de famille.»

Un système fragile

Une partie de ces employés ne reprennent pas la route lorsque les touristes hivernaux ont déserté les stations. Ce statut de saisonnier implanté n'est pas idéal, notamment pour les demandes de subsides à l'assurance maladie. Côté logement, studios et colocs sont généralement les seules options pour ces locaux, qui se reconverteraient l'été dans le service, l'hôtellerie, ou encore l'agriculture et autres tâches saisonnières. D'aucuns optent pour le camping, mais cette option n'existe pas partout et n'est pas toujours moins chère.

Ces travailleurs sont bien conscients de la fragilité du système. «C'est vrai, je ne sais pas comment on pourrait faire différemment. Est-ce que ce serait viable pour la station? Pas sûr», admet un membre du personnel. Les employés saluent aussi des améliorations concédées ces dernières années, sur le montant du salaire horaire ou la gestion des pauses. Et surtout, nos interlocuteurs retrouvent le sourire en nous disant à quel point ils aiment travailler là-haut sur l'alpe. «Vivre avec les saisons, au grand air, ne jamais avoir le temps de se lasser», décrit l'une d'elles, qui espère bien pouvoir continuer aussi longtemps que possible. «Et quand il n'y aura plus de neige, on trouvera bien autre chose.»

De son côté, le syndicat SCIV s'active auprès de ces passionnés. Face à ce qu'il décrit comme une potentielle situation de dumping salarial, il a saisi la Commission

tripartite cantonale à l'automne 2024. Il dénonce une inégalité notamment avec le Valais, seul à imposer des salaires contraignants dans la branche – un «contrat type» fixe le minimum à 4000 francs dans les remontées mécaniques, et d'autres seuils pour des fonctions comme les patrouilleurs ou dameurs. L'écart entre les cantons s'expliquerait par la proportion de main-d'œuvre étrangère, plus forte en terres vaudoises en raison de la proximité avec la frontière, estimant nombre de nos interlocuteurs. Le SCIV rappelle par ailleurs que le Code des obligations impute le risque d'entreprise à l'employeur, et que l'ordonnance sur l'assurance chômage allège cette contrainte si l'incapacité de fournir du travail est causée par des conditions météorologiques exceptionnelles, comme un vent fort ou un manque de neige inhabituel. L'employeur peut alors faire appel aux RHT. «Dans la pratique, les stations ne déposent pas de demandes», pointe Pierre Vejvara, secrétaire régional du SCIV.

Salaires minimum en vue?

En Valais, un coup de sonde montre que, globalement, les mesures renforcées en 2022 ont des effets positifs pour les salariés, mais représentent un poids pour les employeurs, car les charges salariales ont fortement augmenté. Un contrat type existait déjà avant, mais on pouvait alors y déroger. «Il y a eu quelques abus, rappelle Laurent Vaucher, directeur de TéléVerbier et membre du comité des Remontées mécaniques valaisannes. La nouvelle situation met tout le monde à la même enseigne, mais ça se répercute sur les prix des forfaits.» A noter que le problème des journées non travaillées, notamment début décembre, n'est pas réglé par ce contrat type. A chaque station sa solution, comme un lissage de heures sur la saison.

Contactés, deux directeurs de remontées mécaniques vaudoises assurent que leur entreprise fait

«J'aime mon travail, je n'ai jamais la boule au ventre. A part au moment de payer mes factures»

UNE EMPLOYÉE

de son mieux. Du côté de Télé-Villars-Gryon-Diablerets (TVGD), Martin Deburax indique que le salaire horaire de base est fixé à 21 francs de l'heure, 22 l'an prochain, et ce, sans compter les vacances, indemnités et primes. «Dans les faits, ce montant concerne seulement les employés non qualifiés et qui débutent», précise-t-il. Selon des données internes, le salaire horaire brut moyen en janvier 2026 dans l'entreprise est de 30,69 francs, sans inclure la direction. «Il y a de

nombreux corps de métier dans l'entreprise, rappelle Martin Deburax. Il est normal que les niveaux de formation plus élevés soient mieux rémunérés. Certains profils qualifiés sont d'ailleurs difficiles à recruter.»

Les fermetures pour gros temps ou absence de neige sont extrêmement rares, poursuit-il. Quant au début de saison, «nous avons fait appel aux RHT cette année, la procédure avait été acceptée, mais nous n'en avons finalement pas eu besoin». Pour le directeur de TVGD, le modèle valaisan, qu'il juge trop contraignant, n'est donc pas une nécessité. «Je ne dis pas que tout est parfait, mais nous poursuivons les efforts entamés depuis plusieurs années», assure-t-il.

Son homologue à Télé-Leysin-Les Mosses-La Lécherette (TLML) fait la même analyse, à un point près. «Je n'ai jamais vu une demande de RHT acceptée, hors pandémie de Covid-19, regrette Maxime Cottet. Mais nous devrions y travailler rapidement, notamment avec l'aide du syndicat SCIV.» La situation incertaine de l'enneigement aux Mosses est particulièrement lourde, avec cette année 30 000 journées-skieurs de retard sur l'an dernier, indique-t-il. Mais l'idée de contrats fixes durant la pleine saison, statistiquement plus sûre, devrait être implémentée l'an prochain, annonce-t-il. La fourniture de matériel aux employés est également en réflexion – des skis qui grattent les cailloux à longeur de saison et pour lesquels l'entretien n'est pas couvert, nous soufflent des employés.

Quant au salaire horaire, fixé à 17,17 fr. sans les indemnités, «certes, il n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être», convient Maxime Cottet. Mais il monte à 19 francs une fois les indemnités calculées, qui incluent cinq semaines de vacances – «une de plus que chez nos voisins». La solution valaisanne lui semble également surfeutrée, «si nous travaillons en toute transparence et en bonne intelligence avec le syndicat SCIV et le canton», ajoute-t-il. Il avance la perspective d'un possible salaire minimum qui devrait être discuté cette semaine encore avec la commission cantonale saisie par le syndicat en 2024. Celle-ci dira si elle estime la mesure suffisante, ou si de plus amples travaux devront être menés. ■

DRAME D'ENGELBERG

La suspension du service avait commencé à cause du vent

Les employés des remontées mécaniques d'Engelberg (OW) avaient commencé à suspendre, à cause du vent, le service de l'installation impliquée dans l'accident mortel survenu mercredi. Ils plaçaient les cabines en voie de garage en station, lorsque l'une des télécabines encore en service est tombée.

Président du conseil d'administration des remontées mécaniques Tittlis d'Engelberg, le conseiller aux Etats Hans Wicki (PLR/NW) a déclaré dans le *Tages-Anzeiger* que les employés sur place venaient de décider d'interrompre le service en raison du fort vent, au moment où l'accident est survenu. Selon lui, les collaborateurs concernés sont «très bien formés» et ont agi correctement.

Dans l'interview accordée hier au journal de Tamedia, Hans Wicki souligne que l'accident représente un coup dur pour l'ensemble de la branche, car la sécurité y constitue «la plus haute priorité». Président de l'association faïtière Remontées Mécaniques Suisses, il souligne toutefois que les installations de la branche sont très sûres en Suisse et que de tels accidents arrivent très rarement.

Mercredi vers 11h, une femme de 61 ans, domiciliée dans la région, a perdu la vie dans la chute de sa télécabine. La remontée mécanique a été inaugurée en 2015 et révisée pour la dernière fois en septembre dernier. Les causes de l'accident font l'objet d'une enquête du Ministère public nidwaldien, le lieu de l'accident se situant sur le territoire du canton de Nidwald. ■ ATS

PUBLICITE

«La liberté de choix financière? Ce n'est pas si compliqué.»

Kay Kunze
Ingénieur logiciel

Nous permettons à chacun de construire son indépendance financière pour vivre selon ses propres choix.

SwissLife